



This project is funded by the European Union's Rights, Equality and Citizenship Programme (2014-2020)



WELCOME!  
BUN VENITI!  
BIENVENIDO!  
BIENVENUE!



**EVALUATION  
DES BESOINS  
DES PROFESSIONNELS  
DE L'EDUCATION  
POUR ASSURER  
UN ENSEIGNEMENT  
NON-DISCRIMINATOIRE  
AUX ENFANTS ROMS  
EN FRANCE**

**RAPPORT**

**dans le cadre du  
projet  
MISTO AVILEAN**



*L'école c'est  
MISTO  
partout!*



Terre des hommes  
Helping children worldwide.



Ce document a été élaboré dans le cadre du projet "MISTO AVILEAN (en Romani, Bienvenue) Migration = Intégration : Service Transfer Optimisation - MISTO" financé par le Programme Droits, Égalité et Citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020) par l'accord de subvention 809784 - MISTO - REC-AG-2017/REC-RDIS-DISC-AG-2017.

Le projet est mis en oeuvre pour 24 mois, entre le 01.11.2018 – 30.10.2020, par la Fondation Terre des hommes Roumanie en partenariat avec : la Fondation Terre des hommes Hongrie, la Fundacion Secretariado Gitano d'Espagne et Afeji France.



## **Ce document a été élaboré par: AFEJI – France**

**Camille DUGRAND**

**Chargée d'étude**

**Octobre 2019**





**EVALUATION DES BESOINS POUR RENFORCER LA  
CAPACITE DES PROFESSIONNELS DE L'EDUCATION A  
ASSURER UN ENSEIGNEMENT NON-DISCRIMINATOIRE AUX  
ENFANTS « ROMS MIGRANTS »**

**Elaborée dans le cadre du projet**

**MISTO AVILEAN!**

**AFEJI**

Par Camille DUGRAND

Chargée d'étude

**Octobre 2019**



## Table des matières

INTRODUCTION.....	3
I. Les besoins liés à l'inscription et à l'affectation scolaire.....	6
II. Réduire la distance entre les familles et l'école : l'accueil des parents et le rôle crucial de la médiation scolaire.....	7
III. Besoins liés à la formation des enseignants ainsi qu'aux conditions d'accueil et d'enseignement des enfants « roms migrants ».....	9
IV. Besoins d'ordre matériel impératifs pour favoriser la continuité scolaire des enfants « roms migrants ».....	11
BIBLIOGRAPHIE.....	12

## INTRODUCTION

Officiellement adopté par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, le terme « Rom » désigne des personnes vivant des réalités sociales et culturelles fort diverses. Issues d'histoires, de religions, de trajectoires géographiques multiples, les populations rassemblées sous ce vocable ont le point commun d'avoir été historiquement englobées et désignées comme « Tsiganes » par les groupes majoritaires dans leurs pays de résidence et/ou d'origine. « Roms », « Gitans », « Kalés », « Yéniches », « Sintés », « Manouches », ces populations diverses ne se reconnaissent quant à elles nullement sous une identité commune et elles s'auto-désignent de différentes manières.

Une autre expression s'est progressivement répandue dans le champ associatif, académique et/ou institutionnel en France comme en Europe : celle de « Roms migrants », pour désigner des populations immigrées ressortissantes des pays d'Europe centrale et orientale, qui se reconnaissent comme Roms ou qui sont catégorisées comme telles. Dans cette étude, nous reprenons cette terminologie pour des facilités de compréhension, malgré son caractère simplificateur et englobant. En effet, l'usage de cette expression porte le risque d'assigner des personnes aux trajectoires multiples sous une identité « rom » figée et prédéterminée. De plus, le terme « migrant » peut porter à confusion en renvoyant à l'errance ou au nomadisme, une représentation erronée puisque les populations concernées sont sédentaires.

Les « Roms migrants » évoqués dans cette étude rassemblent des personnes qui ont rejoint la France au nom de multiples mobiles économiques, sociaux, familiaux, de santé... Majoritairement originaires de Bulgarie, de Roumanie et des pays de l'ex-Yougoslavie, beaucoup de « Roms migrants » sont arrivés en France en famille, à la recherche de conditions d'existence meilleures. En France, nombre d'entre eux subissent des discriminations et des entraves dans l'accès au travail, au logement, comme au droit commun. Placées dans des situations de grande précarité voire de survie, des familles sont logées en hébergement d'urgence, quand nombre d'entre elles sont contraintes de vivre dans conditions d'habitat indignes, dans des squats ou des bidonvilles, au cœur de terrains instables et insalubres régulièrement menacés d'expulsion. De fait, sur les 17619 personnes actuellement recensées par la DIHAL dans les bidonvilles et squats en France hexagonale, on compterait 12000 ressortissants européens, de nationalité roumaine et bulgare pour la plupart, souvent catégorisés ou se reconnaissant comme Roms<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ces chiffres sont ceux de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), *Résorption des bidonvilles. Point d'étape sur la nouvelle impulsion donnée en 2018. Présentation de l'acte II*, [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/09/bilan\\_campements\\_2018\\_vecran.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/09/bilan_campements_2018_vecran.pdf) (consulté le 10 octobre 2019)

***L'instruction : un droit universel dont sont exclus nombre d'enfants et de jeunes « Roms migrants »***

La DIHAL estime que le nombre d'enfants vivant dans des squats ou des bidonvilles oscille entre 6000 à 6500. 70% d'entre eux ne seraient pas scolarisés, c'est-à-dire non inscrits à l'école. Le CNDH Romeurope évoque quant à lui la présence en France de « 5000 à 7000 enfants roms (...) qui sont arrivés ou arriveront à l'âge de 16 ans sans avoir jamais ou presque été à l'école »<sup>2</sup>.

Universel, le droit à l'instruction est garanti par la Constitution de la République française. Le Code de l'éducation stipule quant à lui que « l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans ». Par ailleurs, en tant que pays signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la France a l'obligation d'assurer le droit des enfants à l'éducation. Or, la présence en France de milliers d'enfants et de jeunes privés d'école démontre que ces droits ne sont pas respectés. Ainsi du cas d'enfants « Roms migrants » qui ne jouissent pas de leurs droits à l'instruction et à l'éducation. Parmi eux, certains n'ont jamais connu l'école. D'autres sont en situation de « décrochage scolaire » tandis que d'autres encore connaissent des parcours scolaires discontinus.

***Objectifs et méthodologie de l'étude***

L'objectif de cette étude consiste à présenter une évaluation des besoins nécessaires pour renforcer la capacité des professionnels de l'éducation à assurer un enseignement non discriminatoire aux enfants « roms migrants ». Elle s'inscrit dans la continuité d'un premier rapport d'étude qui identifiait la diversité des obstacles entravant l'accès de ces enfants à l'instruction et l'instruction obligatoire. Quatre séries de besoins sont identifiées dans cette étude : dans un premier temps, nous évoquons les besoins liés à l'inscription comme à l'affectation scolaire des enfants « roms migrants ». Nous nous attardons dans une deuxième partie sur les besoins en termes de médiation scolaire et de liens entre familles et établissements. Une troisième partie se concentre sur les besoins liés à la formation des enseignants tandis que nous abordons dans un dernier temps les besoins d'ordre matériel impératifs pour assurer l'accès à l'instruction obligatoire des enfants « roms migrants ».

***Méthodologie de l'étude :***

S'appuyant sur de riches ressources bibliographiques (études et rapports issus d'ONG,

---

<sup>2</sup> Collectif national des droits de l'homme Romeurope, *La non-scolarisation en France des enfants roms migrants*, 2010, p. 7

d'institutions nationales et d'organisations internationales, enquêtes de terrain et publications scientifiques), ce rapport se base également sur une enquête de terrain réalisée entre mai et octobre 2019 selon une approche qualitative. Outre quelques entretiens réalisés à Paris, cette enquête s'est quasi-exclusivement déroulée dans le Nord de la France, dans des villes faisant partie de la métropole lilloise (Lille, Hellemes, Lezennes, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq). La méthodologie de l'enquête a consisté en l'organisation de deux *Focus Groups* comptant dix participants chacun : un premier *focus group* rassemblait des « professionnels de l'éducation » issus des associations AFEJI et Sauvegarde du Nord, tandis que le second regroupait des familles « Roms migrantes » dont la grande majorité faisait l'objet d'un accompagnement social par l'AFEJI. Des entretiens semi-directifs avec quinze personnes furent également réalisés : chercheuse, enseignants spécialisés dans l'accueil des élèves allophones, personnels du CASNAV de Lille ainsi que du Réseau Canopé, Conseiller « éducation et droits de l'enfant » à la DIHAL, équipes de la Sauvegarde du Nord intervenant auprès des populations vivant en squats et en bidonvilles, ONG impliquées au niveau national dans le soutien des personnes originaires d'Europe de l'Est vivant en squats et bidonvilles. Enfin, des discussions plus informelles avec des familles eurent lieu lors de visites dans leur lieux de vie, dans des bidonvilles.

#### Limites et biais de l'étude :

L'enquête s'est déroulée dans un espace géographique restreint, dans un temps court, entrecoupé de vacances d'été, ce qui n'a pas permis de rencontrer tous les interlocuteurs désirés. Par ailleurs, des biais importants doivent être signalés quant à l'accès aux familles, notamment pour ce qui concerne le *focus group* : en effet, les familles rencontrées font en grande majorité l'objet d'un accompagnement social par les équipes de l'AFEJI au sein de « Villages de l'insertion ». Il s'agit de dispositifs d'hébergement, majoritairement en mobile-home, sur des terrains mis à disposition par des communes de la métropole de Lille. Les familles ainsi installées sont accompagnées par les travailleurs sociaux de l'AFEJI dans leurs démarches d'emploi, de santé, de scolarité, d'accès à un logement autonome. Les familles rencontrées lors du *focus group* ont donc fait l'objet d'une sélection préalable pour rejoindre un « Village de l'insertion ». De plus, il est hautement probable que leur discours ait été orienté par le fait que la prise en charge des familles en « Villages » soit conditionnée à la scolarisation de leurs enfants... D'où l'importance, pour limiter les biais, des rencontres plus informelles avec des familles en bidonvilles, mais aussi plus largement du croisement des regards, des entretiens et des sources bibliographiques.

## **I. Les besoins liés à l'inscription et à l'affectation scolaire**

Pour de nombreux enfants « roms migrants », l'accès à l'école est marqué par des obstacles dès l'étape de l'inscription scolaire. Les démarches d'inscription entreprises par les familles sont parfois entravées par des blocages abusifs de la part de certaines communes ainsi que par des délais d'affectation scolaire parfois longs.

Des améliorations sont nécessaires pour que les enfants puissent être inscrits et accéder à l'école de manière effective :

1. La nature des documents obligatoires lors de l'inscription des enfants en mairie doit être clarifiée afin que les maires ne puissent plus faire obstruction aux inscriptions scolaires. Le lieu de résidence des enfants doit pouvoir se prouver par tous les moyens, attestations sur l'honneur et attestations émanant d'associations comprises.
2. Les maires doivent appliquer leur obligation de recensement des enfants en âge d'être scolarisés qui résident sur le territoire de leur commune (article L. 131-6 du Code de l'éducation), en incluant ceux qui vivent en bidonvilles et en squats. La liste doit être transmise au directeur académique de l'éducation nationale (DASEN) afin que l'existence d'enfants exclus de l'instruction obligatoire puisse être connue de l'institution scolaire. Le respect d'une telle obligation suppose le déplacement physique des agents municipaux auprès des familles qui vivent en habitat précaire afin de les informer des démarches d'inscription scolaire et de les rapprocher du droit commun.
3. Chargés de l'affectation des élèves du second degré (collège et lycée), les services académiques doivent réduire au maximum les délais d'affectation scolaire des élèves allophones nouvellement arrivés dans le système scolaire français. Pour que tous les enfants jouissent de leur droit à l'éducation de manière effective, il est notamment nécessaire de diminuer les délais de réalisation de tests d'évaluation qui précèdent l'affectation dans un établissement des élèves allophones. Il convient également de réduire le temps de latence entre le passage du test et l'affectation réelle des élèves à une classe.



4. Les dispositifs UPE2A<sup>3</sup> et UPE2A-NSA<sup>4</sup> destinés aux élèves allophones doivent être créés en nombre suffisant et équitablement répartis sur le territoire afin que tous les élèves soient rapidement orientés vers un accompagnement correspondant à leurs besoins. La meilleure répartition des dispositifs doit également permettre de réduire les distances entre les établissements d'affectation et le lieu de résidence des élèves.
5. Le suivi du parcours antérieur des élèves nouvellement arrivés, et notamment des enfants et des jeunes « roms migrants », doit être amélioré. En effet, la méconnaissance des expériences scolaires antérieures de ces élèves nuit peut nuire à la continuité de leur parcours scolaire. Certains se retrouvent par exemple soumis à des tests évaluations répétés tandis que d'autres sont affectés à des niveaux classes discordants au gré des expulsions et des changements d'établissements. Pour s'assurer de la continuité de la scolarité des élèves, il est nécessaire d'organiser une meilleure communication entre les CASNAV mais aussi entre les écoles du pays d'accueil et celles du pays d'origine. Une meilleure connaissance des expériences antérieures des enfants est plus largement indispensable afin qu'ils bénéficient comme tout élève d'un suivi individualisé correspondant à leurs besoins.

## **II. Réduire la distance entre les familles et l'école : l'accueil des parents et le rôle crucial de la médiation scolaire**

Pour nombre de parents « roms migrants », l'accès à l'exercice de leur rôle de parents d'élève s'avère compliqué par divers facteurs. Relégation socio-spatiale et conditions de vie indignes, barrières linguistiques, méconnaissance du fonctionnement de l'institution comme du système scolaire, nombreux sont les mobiles qui accentuent la distance entre les parents et l'école.

Une série de besoins spécifiques peut être formulée afin de rapprocher les familles « roms migrantes » de l'institution scolaire :

6. Les établissements scolaires doivent disposer de moyens suffisants pour s'ouvrir aux familles et garantir aux parents des élèves allophones des temps d'échanges et d'information pertinents afin qu'ils disposent d'une présentation concrète de l'établissement fréquenté par leur enfant. Chaque parent doit au minimum bénéficier d'une visite de l'établissement ainsi que d'un temps d'information, si besoin en présence d'un interprète, lui expliquant les règles

---

3 Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

4 Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement

de la vie scolaire, le fonctionnement d'une journée type, etc. Par ailleurs, l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » doit être proposée aux parents allophones de manière systématique.

L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)

Conduit en partenariat entre les ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale, le dispositif OEPRE est réservé aux parents d'élèves non francophones hors Union européenne, qui résident en France de manière régulière depuis moins de cinq ans.

Il s'agit d'une formation assurée sous la forme d'ateliers hebdomadaires gratuits, qui se déroulent dans un établissement scolaire.

L'objectif est de permettre aux parents volontaires de connaître le système éducatif français. Un enseignement en langue française leur est dispensé afin qu'ils disposent d'éléments de compréhension nécessaires pour accompagner la scolarité de leurs enfants (bulletins scolaires, carnets de correspondance, emplois du temps scolaires, participation aux réunions parents-professeurs, etc.) Un enseignement est également plus largement consacré aux « valeurs de la République ».

7. La médiation scolaire doit être institutionnalisée, prise en charge par l'Etat. En effet, la médiation scolaire apparaît bien souvent comme un tremplin décisif pour la réussite des élèves « roms migrants ». Explication du système éducatif, sensibilisation aux enjeux entourant l'instruction, soutien aux démarches administratives à l'inscription des élèves, développement des liens entre parents et établissements scolaires... La plupart du temps, l'accompagnement scolaire est assuré par des associations qui se substituent aux défaillances des institutions. Mais, faute de moyens, la médiation associative ne peut assurer à elle seule un accès égalitaire à l'école de tous les enfants qui s'en trouvent exclus. L'accès égal à l'instruction étant un devoir de l'Etat, il paraît nécessaire qu'il prenne lui-même en charge de telles missions. L'accès à l'instruction doit être assuré par l'institution scolaire elle-même via la création par l'Education nationale de postes de médiateurs.

### Deux exemples d'actions de médiation portées par l'Education nationale :

- A Lille, l'action « Passerelles » est portée par le Ministère de l'Education nationale et soutenue par le Fonds social européen (FSE). Au départ initié par le CASNAV, il s'agit d'une action visant à soutenir le « Parcours d'inclusion au collège pour les élèves allophones très peu scolarisés dans leur pays d'origine, en particulier des jeunes Roms migrants ».

Mise en œuvre dans quatre collèges, l'action s'appuie sur le recrutement de médiateurs (un par établissement). Ces intervenants, dont certains sont roumanophones, interviennent en soutien des enseignants UPE2A. Leur rôle consiste à mobiliser les familles autour de leur statut de parents d'élèves tout en facilitant le contact avec les équipes pédagogiques grâce à des temps d'accueil spécifiques. Les médiateurs soutiennent également les familles pour leurs démarches administratives (dossiers d'inscription, transports, bourses, orientation, justificatifs d'absences, etc.) Ils accompagnent enfin le projet individualisé de chaque élève.

- A Montpellier, le travail de médiation scolaire est effectué par le CASNAV, grâce à la mise en place du projet « Connexion ». Initialement soutenu par le FSE, ce projet a abouti à l'institutionnalisation de la fonction de médiation par la création d'un poste de médiateur scolaire financé par l'Education nationale. Locuteur roumain et romani auprès des enfants des bidonvilles, le médiateur scolaire mobilise les parents autour de l'école en intégrant la parentalité dans le rapport à la scolarisation des élèves. Il organise également des ateliers sociolinguistiques et œuvre au renforcement des partenariats entre institutions, autorités locales et associations impliquées sur le terrain. De plus, le médiateur initie des visites d'écoles pour les parents ainsi que des visites des lieux de vie des familles pour les directeurs et les enseignants. A Montpellier, le médiateur scolaire est devenu le référent principal des familles comme des acteurs éducatifs concernés par la scolarisation des élèves vivant en bidonvilles.

### **III. Besoins liés à la formation des enseignants ainsi qu'aux conditions d'accueil et d'enseignement des enfants « roms migrants »**

Nos enquêtes de terrain comme nos lectures<sup>5</sup> nous conduisent à formuler divers types de besoins concernant la formation des équipes éducatives ainsi que les conditions d'accueil scolaire et d'enseignement des enfants « roms migrants » :

8. Puisque ce sont eux qui assurent la formation des équipes pédagogiques sur la question de l'enseignement en direction des élèves allophones, les formateurs des CASNAV<sup>6</sup> devraient globalement recevoir une formation interdisciplinaire ne se limitant pas à l'expertise

<sup>5</sup> Nous renvoyons ici aux recommandations contenues l'étude consacrée à la scolarisation des élèves allophones de M. Armagnague-Roucher, I. Rigoni et al. *Rapport de recherche EVASCOL. Etude sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)*, Défenseur des droits ; INSHEA ; 2018

<sup>6</sup> CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

didactique. L'apport d'autres disciplines (géographie, sociologie, droit, science politique...) permettrait d'enrichir les connaissances des formateurs quant aux trajectoires migratoires des familles allophones. Il conviendrait également de systématiser la formation relevant des cadres réglementaires portant sur les discriminations.

9. La question de l'accueil des élèves allophones devrait être pleinement intégrée dans la formation initiale de tous les futurs enseignants. En effet, il paraît nécessaire de préparer tous les enseignants à accueillir dans leur classe des élèves allophones et/ou qui vivent en bidonvilles afin qu'ils ne se trouvent pas dépassés si de tels cas se présentaient. La formation initiale devrait permettre à tous les enseignants de connaître les publics allophones ainsi que les méthodes éducatives et pédagogiques pouvant leur être appliquées. Il convient également de systématiser les formations traitant des stéréotypes et des discriminations.
10. Il convient de développer et de favoriser la formation continue pour les équipes éducatives qui travaillent avec les publics allophones : enseignants en dispositifs UPE2A mais aussi enseignants les accueillant en classe ordinaire. Cette formation continue devrait s'inscrire dans une perspective interdisciplinaire : didactique des disciplines scolaires, histoire, géographie, sociologie, droit, science politique, psychologie, etc.
11. Il serait utile de développer les formations rassemblant les différents acteurs qui interviennent dans l'inclusion scolaire des élèves « roms migrants » afin de croiser les regards tout en favorisant coordination et collaborations : enseignants, chefs d'établissements, conseillers principaux d'éducation, acteurs associatifs...
12. Il convient de repérer les bonnes pratiques dans les établissements et de les diffuser lors des formations.
13. Il convient plus généralement de développer des formations permettant de déconstruire les stéréotypes et les préjugés sur les populations vivant en bidonvilles. Dans cette optique, il semble impératif de s'extraire de toute catégorisation « rom » entretenant la fausse idée que les difficultés scolaires émaneraient de spécificités culturelles. Les modules de formation doivent s'appliquer à sortir de l'enfermement sur ces publics pour offrir des clés de compréhension des phénomènes et des contextes migratoires. Il s'agit notamment d'explicitier les effets sur la scolarisation des discriminations comme des conditions de vie

précaires communes aux jeunes « migrants » vivant en bidonvilles, en squats ou en centres d'hébergement tout en fournissant des outils pédagogiques pour les accueillir efficacement.

14. Concernant les conditions d'accueil et d'enseignement en direction des enfants « roms migrants », il semble nécessaire d'« adapter le rythme de l'enseignement au rythme de l'apprentissage »<sup>7</sup> tout en maintenant l'exigence et en prenant en considération la durée d'appropriation de la langue française. M. Armagnague-Roucher, I. Rigoni *et al.* préconisent toutefois de ne pas prolonger l'inscription des élèves en UPE2A afin d'éviter leur isolement mais de continuer à organiser des accompagnements linguistiques sur le temps scolaire<sup>8</sup>.
15. Il convient enfin de lutter contre l'isolement des enfants comme des enseignants en dispositifs UPE2A en multipliant les interactions entre élèves d'UPE2A et élèves de classes ordinaires (projets communs, sorties, événements scolaires).

#### **IV. Besoins d'ordre matériel impératifs pour favoriser la continuité scolaire des enfants « roms migrants »**

16. La scolarité des enfants est évidemment entravée quand ils n'ont accès ni à l'eau, ni à l'électricité, et lorsque les déchets ne sont pas collectés. Les collectivités territoriales doivent respecter leur obligation de fournir aux familles vivant en bidonville l'accès à l'eau, à l'électricité et au ramassage des ordures.
17. L'accès à l'école des enfants est régulièrement entravé par l'isolement géographique des bidonvilles et par l'absence de service de transport scolaire. Départements et municipalités doivent garantir le soutien ou la gratuité des transports scolaires pour les élèves vivant en bidonville afin qu'ils puissent se rendre dans leurs établissements scolaires. Mairies, départements et régions doivent pareillement garantir l'égal accès de tous les élèves à la restauration scolaire.
18. Les expulsions de squats et de bidonvilles ont évidemment des conséquences immédiates sur la scolarisation des enfants. Il apparaît indispensable de cesser les expulsions sans solutions de relogement stable. Lorsque des expulsions ont lieu, elles doivent faire l'objet d'une anticipation afin d'écartier toute rupture dans la scolarité des enfants concernés.

---

<sup>7</sup> M. Armagnague-Roucher, I. Rigoni *et al.*, p. 365

<sup>8</sup> *Ibid.*

## BIBLIOGRAPHIE

- ARMAGNAGUE Maitena, CLAVE-MERCIER Alexandra, LIEVRE Marion, OLLER Anne-Claudine, « Les dispositifs de scolarisation des enfants et jeunes migrants en France : des producteurs de “scolarités contraintes” », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°18, 2019, pp. 147-172
- ARMAGNAGUE ROUCHER Maitena, RIGONI Isabelle, COSSEE Claire, MENDONCA DIAS Catherine, TERSIGNI Simona, *Rapport de recherche EVASCOL. Etude sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)*, Défenseur des droits, INSHEA, 2018  
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01992643/document> (consulté le 22 octobre 2019)
- BOISSE Juliette, GUINODIE Ludivine, GUIOLET Prescilla, ZIANE Anaïs, « Entre vie et survie : Regards croisés sur les Roms en Ile-de-France », *Spécificités*, 2014/1, n°6, pp. 125-141
- BOURGOIS Louis, LE CLEVE Alexandre, MASSON-DIEZ Evangeline, PEYROUX Olivier, *Du bidonville à la ville : vers la « vie normale » ?*, Association TRAJECTOIRES, 2015  
[https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01662685/file/du\\_bidonville\\_a\\_la\\_ville\\_-25\\_fevrier\\_2016\\_-\\_ecran.pdf](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01662685/file/du_bidonville_a_la_ville_-25_fevrier_2016_-_ecran.pdf) (consulté le 22 octobre 2019)
- BRUGGEMAN Delphine, MALTET Zoé, MONTOYA Julie, *L'éducation et la scolarisation d'enfants roms migrants accueillis en centre d'hébergement. Une étude ethnographique sur le travail éducatif des parents et des professionnels*, ONED, 2014  
[https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01662685/file/du\\_bidonville\\_a\\_la\\_ville\\_-25\\_fevrier\\_2016\\_-\\_ecran.pdf](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01662685/file/du_bidonville_a_la_ville_-25_fevrier_2016_-_ecran.pdf) (consulté le 22 octobre 2019)
- CDERE, *Ados en bidonvilles et en squats. L'école impossible ? Etude sur la scolarisation des jeunes âgés de 12 à 18 ans*, 2016  
[https://www.romeurope.org/IMG/pdf/etude\\_cdere\\_ados\\_bidonville\\_ecole\\_impossible.pdf](https://www.romeurope.org/IMG/pdf/etude_cdere_ados_bidonville_ecole_impossible.pdf) (consulté le 22 octobre 2019)
- CNDH ROMEUROPE, *La non-scolarisation en France des enfants roms migrants*, 2010  
<https://www.secoures-catholique.org/sites/scinternet/files/IMG/pdf/ETUDESCO.pdf> (consulté le 22 octobre 2019)
- CLAVE-MERCIER Alexandra, « L'institution scolaire face aux “migrants roms” : entre hospitalité et raison humanitaire », *Migrations société*, 2014/2, n°152, pp. 119-130
- COSSEE Claire, « L'impossible neutralité des sciences sociales face aux catégorisation militantes », *Migrations Société*, 2010/2, n°128, pp. 159-176
- DEFENSEUR DES DROITS, *Droit fondamental à l'éducation : une école pour tous, un droit pour chacun. Rapports droits de l'enfant 2016 – Synthèse*, 2016  
[https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=16763](https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=16763) (consulté le 22 octobre 2019)
- DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU

- LOGEMENT (DIHAL), *Résorption des bidonvilles. Point d'étape sur la nouvelle impulsion donnée en 2018. Présentation de l'acte II.*  
[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/09/bilan\\_campements\\_2018\\_vecran.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/09/bilan_campements_2018_vecran.pdf) (consulté le 22 octobre 2019)
- ERRC, *Destruction des progrès, progression des destructions : rapport du European Roma Rights Centre*, 2014  
[http://www.errc.org/uploads/upload\\_en/file/destruction-des-progres-progression-des-destructions.pdf](http://www.errc.org/uploads/upload_en/file/destruction-des-progres-progression-des-destructions.pdf) (consulté le 22 octobre 2019)
- GUYON Régis, RIGOLOTT Michael (Dir.) « A l'école avec les élèves roms, tsiganes et voyageurs », *Les Cahiers Pédagogiques*, n°21, 2011  
[http://www.cahiers-pedagogiques.com/IMG/pdf/hsn\\_roms.pdf](http://www.cahiers-pedagogiques.com/IMG/pdf/hsn_roms.pdf) (consulté le 22 octobre 2019)
- LIEGEOIS Jean-Pierre, *Minorité et scolarité : le parcours tsigane*, Toulouse, CNDP/CRDP Midi-Pyrénées, 1986
- LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, *L'accès à la scolarisation. Cadre légal, dysfonctionnements et moyens d'action*, Vade-mecum de la Ligue des droits de l'homme, 2018  
<https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2018/07/vademecum-droits-%C3%A0-la-scolarisation-1.pdf> (consulté le 22 octobre 2019)
- REPAIRE Virginie, Séminaire (Dijon, 5-7 décembre 2002), *La scolarisation des enfants tsiganes : formation des enseignants et recherche*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2002  
[https://www.coe.int/t/dg4/education/roma/Source/Dijon2002\\_FR.pdf](https://www.coe.int/t/dg4/education/roma/Source/Dijon2002_FR.pdf) (consulté le 22 octobre 2019)
- Réseau ROMA, *Familii Romané. Quel accompagnement des familles roms en France et en Roumanie ?*, Colloque transnational (Lille, 24 novembre 2011), 2011  
<https://www.lasauvegardedunord.fr/wp-content/uploads/2013/06/Actes-Roma.pdf> (consulté le 22 octobre 2019)
- TRAJECTOIRES (association), *Habitants des bidonvilles en France. Connaissance des parcours et accès au droit commun*, 2017  
[https://www.trajectoires-asso.fr/\\_admin/uploads/file/trajectoires-habitants-des-bidonvilles-connaissance-des-parcours-et-droit-commun.pdf](https://www.trajectoires-asso.fr/_admin/uploads/file/trajectoires-habitants-des-bidonvilles-connaissance-des-parcours-et-droit-commun.pdf) (consulté le 22 octobre 2019)
- UNICEF, *La scolarisation des enfants des bidonvilles au sein du réseau "Ville amie des enfants". Résultats de l'enquête "Ecole et bidonvilles"*, 2017  
[https://www.villeamiedesenfants.fr/sites/default/files/Bidonville\\_ENQUETE\\_final.pdf](https://www.villeamiedesenfants.fr/sites/default/files/Bidonville_ENQUETE_final.pdf) (consulté le 22 octobre 2019)
- VENIAT Céline, « Pourquoi on n'arrive pas à inscrire les enfants à l'école ? Traitement discriminatoire des enfants des bidonvilles et mobilisation du droit », *Terrains et travaux*, 2016/2, n°29, pp. 173-193

# SUIVEZ NOUS POUR DAVANTAGE DE RESULTATS & DE RESSOURCES



## RAPPORTS & PUBLICATIONS A SUIVRE

- Méthodologie de collection des données, trois rapports pays de la Roumanie, Espagne, France, et recommandations au niveau de l'Union européenne concernant l'inclusion scolaire
- Évaluation des besoins des professionnels de l'éducation en Roumanie, en Espagne et en France
- Manuel pour un mécanisme de coopération transnationale
- Trousse d'information pour les organismes gouvernementaux, les autorités locales, les ONG et les écoles
- Brochure de lancement du projet, brochure des « Success stories », Lignes directrices pour une éducation non perturbatrice et non discriminatoire des enfants roms en déplacement



## EVENEMENTS PUBLICS A SUIVRE

- Événement de lancement en Roumanie, événement transnational en Espagne, événement final en France
- Activités de formation en Roumanie, en Espagne et en France pour 330 enseignants
- Webinaires avec 240 participants
- Séances d'échange avec des familles roms en Roumanie, en Espagne et en France
- Événements de dissémination avec des spécialistes en Roumanie, en Espagne et en France
- Campagnes de promotion dans les écoles de Roumanie, d'Espagne et de France
- Campagnes de plaidoyer en Roumanie, Espagne, France, Hongrie et Bruxelles





## SITES INTERNET A SUIVRE

[www.misto-avilean.eu](http://www.misto-avilean.eu)

### ChildHub

[www.childhub.org/en](http://www.childhub.org/en)

### Terre des hommes Foundation Romania

[www.tdh.ro](http://www.tdh.ro)

FB: [@TdhRomania](https://www.facebook.com/TdhRomania)

E: [rou.office@tdh.ch](mailto:rou.office@tdh.ch)

### Terre des hommes Foundation Europe

[www.tdh-europe.org](http://www.tdh-europe.org)

FB: [@TdhEurope](https://www.facebook.com/TdhEurope)

E: [contact@tdh-europe.org](mailto:contact@tdh-europe.org)

### Fundación Secretariado Gitano

[www.gitanos.org](http://www.gitanos.org)

FB: [@FundacionSecretariadoGitano](https://www.facebook.com/FundacionSecretariadoGitano)

E: [fsg@gitanos.org](mailto:fsg@gitanos.org)

### Afeji

[www.afeji.org](http://www.afeji.org)

E: [afeji@afeji.org](mailto:afeji@afeji.org)



**scannez pour accéder aux manuels de projets, rapports, campagnes, webinaires, forums liés à l'éducation et à l'intégration sociale des enfants roms en déplacement**